



COMMUNE
de
CONDAT

CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX Ancienne Salle des Fêtes de Condat

ENTRE : Monsieur Jean MAGE, Maire de la commune de 15 190 CONDAT
ET :

.....

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1°) DESIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER :

Salle des Fêtes
15 190 CONDAT

2°) CONDITIONS D'UTILISATION :

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous les autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

Période d'occupation :

3°) OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION – NOMBRE DE PARTICIPANTS :

.....

4°) MESURE DE SECURITE :

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

5°) ASSURANCE :

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition.

6°) RESPONSABILITE :

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

7°) PRIX :

Le présent droit d'utilisation est accordé à

Moyennant la somme de : 61 €

La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du Receveur Municipal.

8°) CAUTION DE GARANTIE :

Une caution de : 61 € sera déposée en Mairie lors de la remise des clés.

Fait en Mairie à CONDAT,

le

L'organisateur responsable

Le Maire,
J. MAGE